

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt le neuf mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Madame TERNISIEN Nadine*

Date de Convocation : 02/03/2020

Nombre de Membres en exercice : 12

Nombre de Votants : 10

Messieurs :

FORT Gildas – HOPPE Emmanuel - MAUGER Marcel – PALENZUELA René – PETEL Bertrand
- ROBERT Bruno – THIFAGNE Guillaume

Madame :

TERNISIEN Nadine

Pouvoir de M. PATTYN Stéphane à Mme TERNISIEN Nadine

M. GODEFROY Christian à M. THIFAGNE Guillaume

Secrétaire de séance :

M. PALENZUELA René

TAUX D'IMPOSITION 2020

Délibération N° 202000008

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taxes pour l'année 2020 de 1.5 % :

Soit :

Taxe Foncier Bâti : 17.47 %

Taxe d'Habitation : 9.11 %

Taxe Foncier Non Bâti : 48.46 %

SUBVENTIONS 2020

Délibération N° 202000009

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes d'un montant global de 7 436 € pour l'année 2020 :

Anciens Combattants	200 €
Comité des fêtes de Surville	3 500 €
Coopérative scolaire	300 €
Union Sportive Surveillaise	2 000 €
Cheveux d'Argent	500 €
Association ASLO	336 €
Prévention Routière	85 €
Amicale des Donneurs de Sang	60 €

CFA Val de Reuil	210 €
Les restos du Coeur	40 €
Secours Catholique	40 €
Secours Populaire	40 €
Les Charitons	100 €
Souvenir Français	25 €

***PARTICIPATION DES HORS COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE
2019/2020***

Délibération N° 202000010

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

Conformément aux termes de la Délibération n°269-09-1990.

Considérant les frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal fixe le coût de Fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020 à 981.19 € (soit + 2%) par enfant scolarisé à Surville mais non domicilié sur la Commune.

PARTICIPATION DES HORS COMMUNE AUX FRAIS DE CANTINE 2018/2019

Délibération N° 202000011

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le déficit de la Cantine.

Considérant le nombre d'enfants hors Commune, le Conseil Municipal décide de facturer ce déficit au prorata du nombre d'enfants et de repas par Commune. (Déficit : 15 307.46 € - Nombre de repas total : 9 891 Nombre de repas hors Commune : 1668)

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Délibération N° 202000012

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

Fonctionnement

Prévu en Dépenses :	498 244.82 €	réalisé :	419 511.27 €
Prévu en Recettes :	498 244.82 €	réalisé :	453 675.95 €

Excédent : 160 984.79 € avec report 2018

Investissement

Prévu en Dépenses :	107 569.31 €	réalisé :	72 125.24 €
Restes à réaliser :			24 797.00 €
Prévu en Recettes :	107 569.31 €	réalisé :	69 319.47 €

Déficit : 13 604.15 € avec report 2018

EXCEDENT DE RESULTAT : 147 380.64 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAUGER Marcel, doyen de séance adopte à 7 pour et 1 abstention le Compte Administratif 2019 de la Commune.

COMPTE DE GESION 2019

Délibération N° 202000013

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections Budgétaires et Budget annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Délibération N° 202000014

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

MAIRIE DE SURVILLE - Commune de Surville

23/03/2020

Délibération d'Affectation du Résultat

1 / 1

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	13 998,62 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	126 820,11 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	2 805,77 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	34 164,68 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	24 797,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	13 604,15 €
---	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	13 604,15 €
--	-------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	147 701,78 €
--	--------------

BUDGET PRIMITIF 2020

Délibération N° 202000015

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet de l'Eure relatives à la confection du Budget 20120

Vu le Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

A 9 pour et 1 Abstention

D'arrêter le Budget Primitif 2020 de la Commune de Surville qui s'équilibre

en Fonctionnement :

Dépenses : 526 180.31 €

Recettes : 526 180.31 €

en Investissement :

Dépenses : 115 404.23 €

Recettes : 115 404.23 €

Détail de la section d'Investissement :

Programme 19 – Mairie

1 000.00 € (Achat Matériel)

1 000,00 € (Illuminations)

500,00 € (Extincteurs)

3 813.80 € (Cabanon + Dalle Ecole)

1 079.10 € (Salle de bain logement communal)

280.15 € (WC Boulangerie)

1 638.00 € (Ordinateur)

6 600.00 € (Pare ballon stade)

50000.00 € (Toiture Mairie)

Programme 10007 – Boulangerie

4 000,00 € (Tx Boulangerie)

Programme 16 – Ecole

4 615.20 € (WC PMR)

9 876.53 € (Portes et fenêtres)

1 650.00 € (Circulateur Chauffage)

2 092.20 € (Ballon eau chaude)

4 032.07 € (Divers)

Programme OPFI - Emprunts

12 285.72 € (Emprunts)

FONDS DE CONCOURS 2020

Délibération N° 202000016

Date de réception en Préfecture : 11 mars 2020

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'accepter le devis de :

- la société DUTHE pour un montant TTC de 3 038 € pour des travaux à la Boulangerie

- la société ALLOT MATERIAUX pour un montant TTC de 519.18 € pour l'achat d'une meuleuse

Et de solliciter la Communauté d'Agglomération pour un fond de concours pour ces travaux et achats ainsi que pour l'achat d'un ordinateur de la société JVS MAIRISTEM pour un montant TTC de 1 638.00 €